

Veillez renseigner les cases

bleues

l'affichage se fera automatiquement dans la feuille de paie

EMPLOYEUR

Nom prénom
Adresse
complément
CP Ville
N° employeur
Nom, prénom de l'enfant

SALARIE

Nom prénom
Adresse
complément
CP Ville
N° sécurité sociale
N° salarié pajemploi
Date d'embauche
Qualification :

type contrat

CDI

Assistant(e) maternel(le)

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

Le salarié est-il âgé de plus de 65 ans ?

NON

Le salarié bénéficie-t-il du régime Haut Rhin, Bas Rhin, Moselle ?

NON

Bulletin de paie du mois de				mai		2015	
EMPLOYEUR				SALARIE			
Nom prénom	0	Nom prénom	0				
Adresse	0	Adresse	0				
complément	0	complément					
CP Ville	0	CP Ville	0				
N°employeur	0	N° sécurité sociale	0				
Nom, prénom de l'enfant	0	N° salarié pajemploi	0				
Convention Collective des assistants maternels du particulier employeur		Date d'embauche	30/12/99	type contrat	CDI		
code NAF 8891.A		Qualification :	Assistant(e) maternel(le)				

Nombre semaines programmées 1 :	52 s	Heures / semaine	40,00 hrs <th>Mensualisation (max 45h/semaine)</th> <td colspan="3">173,33 hrs</td>	Mensualisation (max 45h/semaine)	173,33 hrs		
Nombre semaines programmées 2 :		Heures / semaine		0,00 hrs			
Heures supp. Mensualisées S1+S2:	0,00 hrs						
REMUNERATION							
Salaire brut de base	173,33 hrs	Base	Taux	Montant	Jour	Heures	H. compl
Heures supplémentaires au delà de 45h, mensualisées	0,00 hrs				1	DCMM	
Majoration des heures supplémentaires mensualisées :	25%				2	0,00	
Heures complémentaires	0,00 hrs				3	0,00	
Heures supplémentaires	0,00 hrs				4	DCMM	
Absence de l'enfant					5	DCMM	
Absence du salarié congés payés					6	DCMM	
régularisation congés payés					7	DCMM	
Régularisation					8	DCMM	
Indemnité compensatrice de congés payés - ICCP - Uniquement à la rupture du contrat					9	0,00	
Prime de précarité si CDD			10%	- €	10	0,00	
				Salaire brut	586,90 €		

COTISATIONS SOCIALES		SALARIALES		PATRONALES			
Base 100 % du salaire brut	Base	Taux	Montant	Taux	Montant	Jour	Heures
Maladie et CSA Contribution Solidarité Autonomie	586,90 €	0,75%	4,40 €	13,10%	76,88 €	16	0,00
Vieillesse déplafonnée	586,90 €	0,30%	1,76 €	1,80%	10,56 €	17	0,00
Vieillesse plafonnée	586,90 €	6,85%	40,20 €	8,50%	49,89 €	18	1,00
Allocations familiales	586,90 €			5,25%	30,81 €	19	3,00
Accident du travail	586,90 €			1,10%	6,46 €	20	0,00
FNAL Fond national d'aide au logement	586,90 €			0,10%	0,59 €	21	5,00
IRCEM prévoyance et Retraite complémentaire	586,90 €	4,25%	24,94 €	6,02%	35,33 €	22	4,50
AGFF Asso. pour la gestion du fonds de financement	586,90 €	0,80%	4,70 €	1,20%	7,04 €	23	0,00
Assurance chômage	586,90 €	2,40%	14,09 €	4,00%	23,48 €	24	0,00
Formation professionnelle et Contribution org. syndicales	586,90 €			0,17%	0,97 €	25	AAM
Base 98,25 % du salaire brut						26	5,50
CSG + CRDS non déductible sur le salaire de base	576,63 €	2,90%	16,72 €			27	0,00
CSG déductible sur le salaire de base	576,63 €	5,10%	29,41 €			28	7,50
						29	10,00
						30	0,00
						31	0,00
Total cotisations			136,22 €		242,01 €		

		Heures réellement travaillées dans le mois		36,50	
		Heures complémentaires du mois		0,00	
		Heures supplémentaires du mois		0,00	
		Heures contractuelles du mois		36,50	

Salaire net mensuel				450,68 €		JOURS & HEURES D'ACCUEIL (cadre réservé à l'assmat)	
Indemnités				Base	Nbre	Montant	
IE - Indemnité entretien Journées 8 heures ou moins				2,6700 €	6,00 jrs	16,02 €	
IE - Indemnité entretien Journées de 9 heures				3,0000 €	1,00 jrs	3,00 €	Nombre de jours de 8 heures ou plus 1 jrs
IE - Indemnité entretien à partir de la 9ème heures				0,3333 €	1,00 hrs	0,33 €	Nombre d'heures par jour si journée inférieure à 8 heures 26,50 hrs
IN - Indemnité nourriture Repas					0 jrs	0,00 €	
IN - Indemnité nourriture Gouters					0 jrs	0,00 €	
IK - Indemnité kilométrique						0,00 €	
Indemnité de rupture							
avantage en nature, repas fourni par le parent				52	0,1036777778	5,39 €	Nombre de jours d'activité à déclarer à pajemploi 8 jrs
1 Eau + 1 dose lait				52	-0,103677778	-5,39 €	
Somme à déclarer calcul spécial assmat							
Total						19,35 €	

		Commentaires du mois	
SALAIRE NET A PAYER		470,03 €	
Date paiement	Signature de l'employeur		
Banque			
N°chèque ou virement			

MENSUEL	Net imposable	467,40 €	IE + IN + IK	19,35 €	Net imposable au 28/02	467,40 €	IE + IN + IK	19,35 €
		Cumul annuel		1 420,19 €				

CONGES PAYES							
01/06/2014 au	Nb de mois travaillés		Jours enfants	Total jrs ouvrables	2 jrs	jrs pris	SOLDE
31/05/2015 (N)	Nb de semaines travaillées	2	- 15 ans	acquis		Jrs supp	2 jrs
01/06/2013 au	Nb de mois travaillés		Jours enfants	Total jrs ouvrables	0 jrs	jrs pris	SOLDE
31/05/2014 (N-1)	Nb de semaines travaillées		- 15 ans	acquis		Jrs sup	0 jrs

Dans votre intérêt et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez votre bulletin de salaire sans limitation de durée